

BUREAU DES HYPOTHEQUES		DEPOT	DATE	N° 3265
LISIEUX		544	- 9 AVR. 1991	
NC 2442		Vol 1991 P n° 896		
PUBLICATION (1)	Taxe n° 74.740. TAXE	Acte n° 266	430	SALAIRES 50 <sup>F</sup>
<b>ACTE ILLISIBLE</b>			Le 26 mars 1991	

**F. DESCHAMPS & G. BOUJU**  
 NOTAIRES ASSOCIÉS  
 5, avenue R. Mathilde - B. P. 5  
 76530 GRAND-COURONNE

**ACTE COMPLEMENTAIRE ET RECTIFICATIF**  
**ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**  
 GEMEY

PARDEVANT Maître François DESCHAMPS, Notaire, membre de la Société Civile Professionnelle "François DESCHAMPS et Georges BOUJU, Notaires", titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à GRAND COURONNE (Seine-Maritime), soussigné,

A comparu, Monsieur Jean PERDRIX, Principal Clerc de Notaire demeurant à GRAND COURONNE, Avenue Reine Mathilde, numéro 5.

Agissant aux présentes en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés aux termes des actes ci-après énoncés.

LEOUEL ès-qualités a d'abord exposé ce qui suit :  
**EXPOSE**

I - Aux termes d'un acte reçu par Maître François DESCHAMPS, Notaire soussigné, le 19 Septembre 1983, il a été établi un acte d'attestation immobilière après le décès de :

a) Madame Louise Augusta Joséphine MASSON, née à VITTEFLEUR (Seine Maritime) le 23 Mars 1900, en son vivant retraitée, demeurant à SOTTEVILLE LES ROUEN (Seine Maritime), rue Garibaldi, sans numéro, immeuble "Champagne", escalier 12, décédée à PETIT QUEVILLY, rue Danton, numéro 2 en l'hôpital où elle se trouvait momentanément le 30 Août 1979, veuve en premières noces de Monsieur Louis Ernest GEMEY, et non remariée.

b) Et Monsieur Maurice Lucien Albert GEMEY, né à DOUDEVILLE (Seine Maritime) le 31 Mai 1931, en son vivant commerçant, demeurant à GRAND COURONNE, Les Essarts, avenue Jean Lagarrigue, numéro 74, décédé en son domicile le 22 Novembre 1979, divorcé en premières noces de Madame Arlette Germaine Ernestine GRENU et époux en secondes noces de Madame Juana FERNANDEZ.

Cet acte concernait notamment des locaux dépendant d'un immeuble situé à LISIEUX, Place Victor Hugo, numéro 13 et rue Victor Hugo, numéro 12 (parcelle 18 de l'îlot 7B) figurant au cadastre rénové de la commune de LISIEUX sous le numéro 116 de la section AC pour une contenance cadastrale totale de quatre ~~trois~~ centiares (ancien cadastre section B, numéros 771 et 774 au bâti et 803 et 806 au non bâti).

de timbre payé sur  
 autorisation  
 n° 1 / 1981  
 20 octobre 1981

430  
 50<sup>F</sup>  
 480<sup>F</sup>

N° 3265 - DTMB, Paris - Reproduction réalisée sur U-BIX. Agrément arrêté du 21.1.72 (J.O. du 30.1.72)

Lesdits locaux consistant en :

- au sous-sol de l'immeuble, douche, lavabo, vestiaires, escalier, salle de préparation, fournil, four, monte-charge et passage.
- au rez-de-chaussée, chambre à farine, dégagement, arrière-magasin, magasin, monte-charge, escalier et water-closets.

Ces locaux ayant fait l'objet d'une attestation immobilière dressée après le décès de Monsieur Louis Ernest GEMEY né à DOUDEVILLE le 2 Décembre 1898 en son vivant ancien commerçant, demeurant à GRAND COURONNE, Les Essarts, avenue Jean Lagarrigue, numéro 74, décédé en son domicile à GRAND COURONNE le 10 Mai 1956, époux de Madame Louise Augusta Joséphine MASSON, dressée par Maître François DESCHAMPS, Notaire sus-nommé, le 7 Novembre 1956.

II - Aux termes d'un acte reçu par Maître François DESCHAMPS, Notaire sus-nommé le 19 Septembre 1983, contenant entre :

a) Madame Juana FERNANDEZ, commerçante, demeurant à GRAND COURONNE Les Essarts, avenue Jean Lagarrigue, numéro 74, divorcée en premières noces de Monsieur David SANCHEZ et veuve en secondes noces de Monsieur Maurice Lucien Albert GEMEY et non remariée, née à BARCELONNE (Espagne) le 9 Mars 1939, de nationalité française, conformément aux dispositions de l'article 17 du Code de la Nationalité,

b) Et Mademoiselle Sylvie Mauricette Nelly GEMEY, étudiante, demeurant à NEVERS (Nièvre), rue Saint Etienne, numéro 38, célibataire, mineure comme étant née à PETIT QUEVILLY, le 30 Juin 1966 mais émancipée suivant ordonnance de Monsieur Le Juge des Tutelles du Tribunal d'Instance de NEVERS en date du 15 Septembre 1983.

La liquidation et le partage des biens et droits mobiliers et immobiliers ayant dépendu de la communauté légale de biens ayant existé entre Monsieur Maurice GEMEY et Madame Juana FERNANDEZ, de la succession de Monsieur Maurice GEMEY et de celle de Madame Veuve GEMEY née MASSON il a été attribué en pleine propriété à Mademoiselle Sylvie Mauricette Nelly GEMEY sus-nommée, les locaux situés à LISTEUX, place Victor Hugo numéro 13 et rue Victor Hugo numéro 12 désignés sous le paragraphe I qui précède.

Ces faits exposés.

ACTE COMPLEMENTAIRE

Pour compléter les actes d'attestation immobilière et de liquidation partage énoncés dans l'exposé qui précède, il est ici précisé que l'attestation immobilière après le décès de Monsieur LOUIS Ernest GEMEY concernant les locaux situés à LISTEUX, dressée par Maître François DESCHAMPS, Notaire sus-nommé le 7 Novembre 1956, a été publiée au bureau des hypothèques de LISTEUX le 23 Janvier 1957, volume 2189, numéro 32.

Cet acte a fait l'objet d'un autre acte rectificatif d'état civil dressé également par Maître François DESCHAMPS, Notaire sus-nommé le 20 Mai 1965, publié au bureau des hypothèques de LISTEUX le 4 Aout 1965, volume 2466, numéro 4.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION

Pour les besoins de la publicité foncière et pour compléter les actes d'attestation immobilière et de liquidation partage analysés dans l'exposé qui précède, il est établi ainsi qu'il suit et conformément aux dispositions de l'article 7 du décret numéro 5522 du 4 Janvier

1955 et de l'article 71 du décret du 14 Octobre 1955 un état descriptif de division concernant l'immeuble situé à LISIEUX, Place Victor Hugo, numéro 13 et rue Victor Hugo, numéro 12 (parcelle 18 de l'ilôt 7B figurant au cadastre rénové section AC, numéro 116 pour une contenance cadastrale totale de quatre vingt trois centiares (83ca).

Cet immeuble est composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée, de trois étages et combles.

Désignation des lots

L'immeuble ci-dessus désigné est divisé en trois lots numérotés de 1 à 3 savoir :

- Lot n° 1 : Le sous-sol de l'immeuble, comprenant douche, lavabo, vestiaires, escalier, salle de préparation, four, fournil, monte-charge et passage.

- Lot n°2 : Le rez-de-chaussée de l'immeuble comprenant, chambre à farine, dégagement, arrière magasin, magasin, monte-charge, escalier et water-closets.

- Lot n° 3 : Le reste de l'immeuble comprenant les premier, deuxième, troisième étages et les combles (observation étant ici faite qu'il a été aménagé à chaque étage un appartement de deux pièces principales soit au total quatre appartements).

TABLEAU RECAPITULATIF DES LOTS

La désignation des lots ci-dessus faite en vue des formalités de publicité foncière est résumée dans le tableau récapitulatif ci-après :

NUMERO DES LOTS	BATIMENT	NATURE DES LOTS
1	unique	Sous-sol
2	unique	Rez-de-chaussée
3	unique	Reste de l'immeuble

ACTE RECTIFICATIF

Par suite de l'état descriptif de division qui précède, la désignation des biens et droits immobiliers figurant dans l'attestation immobilière et dans l'acte de liquidation partagé énoncés dans l'exposé qui précède, doit être la suivante :

Les locaux ci-après désignés dépendant d'un immeuble sis à LISIEUX, Place Victor Hugo, numéro 13 et rue Victor Hugo, numéro 12 (parcelle 18 de l'ilôt 7B) figurant au cadastre rénové de la commune de LISIEUX, sous le numéro 116 de la section AC pour une contenance cadastrale totale de quatre vingt trois centiares savoir :

- Le lot n°1 de l'état descriptif de division qui précède comprenant le sous-sol de l'immeuble et consistant en douche, lavabo, vestiaires, escalier, salle de préparation, four, fournil, monte-charge et passage.

- Le lot n°2 de l'état descriptif de division qui précède comprenant le rez-de-chaussée de l'immeuble et consistant en chambre à farine, dégagement, arrière magasin, magasin, monte-charge, escalier et water-closets.

*(Handwritten signatures)*

*FA*

PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au Bureau des Hypothèques de LISIEUX conformément à la loi avec les actes d'attestation immobilière et de liquidation partage analysés dans l'exposé qui précède.

A cet effet, il est rappelé que les locaux situés à LISIEUX, faisant l'objet des présentes, sont estimés à la somme de cent mille francs (100.000,00 frs).

MENTION

Mentions des présentes seront consenties partout où besoin sera.

DONT ACTE

Fait et passé à GRAND COURONNE,  
Au siège de l'Office Notarial sus-indiqué,  
L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT ONZE,

Le vingt six Mars,

et après que lecture lui en ait été donnée, le comparant es-qualités a signé avec le Notaire soussigné le présent acte contenant :

- barres tirées dans les blancs : néant
- lignes entières rayées nulles : néant
- chiffres rayés nuls : néant
- mots rayés nuls : un
- et les renvois ci-après : un

---/--- Renvoi 1 page 1 : vingt./---

Two handwritten signatures are present. The first is a large, stylized signature, likely of the notary. The second is a smaller signature, likely of the client, appearing to read 'Kichanp'.

~~Droit d'enregistrement~~  
~~sur état : WS F~~

quatrième et dernière page de la minute.

Le soussigné Maître François DESCHAMPS Notaire associé Grand-Couronne (Seine-Maritime) certifie la présente copie contenant (sauf annexes) autant de renvois, de barres tirées dans les blancs, et de lignes entières d'écriture, de chiffres et de mots rayés nuls qu'il est indiqué à la dernière page de l'acte exactement collationnée et conforme à la minute et à l'expédition déposée ce jour et destinée à recevoir la mention de publicité foncière.

Il certifie en outre que l'identité complète des parties dénommées dans la présente copie telle qu'elle est indiquée en tête, à la suite de leur nom, lui a été régulièrement justifiée.

*Deschamps*



( 5<sup>e</sup> ème page et dernière )

5